

DELIBERATION N° 2009/02-05 - AVIS SUR LA MODIFICATION PAR SEVEAL DU STOCKAGE DE SES PRODUITS ET DE LEUR REPARTITION

Rapporteur : Monsieur Xavier DUSSAULX

L'entreprise S.A.N.E, devenue MULTI-APPROS, puis SÉVÉAL au 1^{er} septembre 2006, est présente à Ludres depuis 1999.

Son activité consiste en l'entreposage de produits destinés à l'agriculture et aux « espaces verts » : engrais, produits phytosanitaires, graines.

Celle-ci a fait préalablement l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en date du 28 janvier 1998.

Certains des produits présents sur le site revêtent un caractère toxique ou inflammable qui a donné lieu à la mise en place de mesures de sécurité adaptées.

Celles-ci apparaissent dans l'étude de danger rédigée en date du 28 novembre 2003, qui a été révisée en juin 2006 et complétée en juin 2008.

La quantité de produits entreposés peut atteindre jusqu'à 6 000 tonnes, à l'intérieur de sept cellules sécurisées.

Aujourd'hui, l'évolution de la nomenclature des produits dangereux amène certains d'entre eux à changer de classification. Par ailleurs, l'entreprise souhaite procéder à des modifications quant à la répartition des différents produits stockés. Certains de ces produits devraient voir leur quantité croître, ceci pour arriver à un maximum total inchangé de 6 000 tonnes.

Pour rendre effectives ces évolutions, une nouvelle autorisation préfectorale est requise, celle-ci comporte une étude de danger produite par l'entreprise. Elle est soumise à une enquête publique préalable qui se déroule du 5 janvier 2009 au 5 février 2009.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de Ludres est amené à émettre un avis sur le projet.

Compte tenu des éléments versés au dossier, qui font apparaître d'une part que le volume total de stockage restera stable, et que, d'autre part, le degré de dangerosité ne sera pas accru,

Compte tenu de l'avis favorable avec réserve émis par la Commission Urbanisme en date du 23 janvier 2009,

Intervention de Monsieur NOEL du Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :

Nous nous étonnons d'une information aussi tardive et nous souhaitons connaître :

- *la date de parution de l'avis d'enquête*
- *le support de publication*
- *compte tenu des risques encourus, nous ne nous prononcerons pas sans avoir l'avis du commissaire enquêteur.*

Une remarque d'ordre générale sur ces deux délibérations :

Il nous semblerait logique, pour le respect de cette assemblée, d'être informé avant l'enquête et de délibérer après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur.

Réponse de Monsieur Xavier DUSSAULX, Adjoint délégué à l'Urbanisme :

Concernant l'attente des résultats de l'enquête publique, ce sont les mêmes observations que la délibération précédente, hormis le point sur lequel nous avons souhaité émettre une réserve, dans le cadre de l'enquête de danger et du périmètre de sécurité qui est de 72 m autour de l'épicentre de l'entreprise, périmètre de sécurité qui englobe la rue Sabatier, sachant que cette rue est une voie d'entrée vers des parcelles susceptibles d'aménagements futurs.

Ce qui signifie que l'objectif de cet avis est de rappeler les obligations de sécurité légales. Cette entreprise, pour avoir son autorisation préfectorale, doit respecter l'intégralité de la réglementation, telle que la réglementation SEVESO, et toutes celles qui lui sont imposées.

Réponse de Monsieur le Maire :

Pour répondre à Monsieur NOEL, concernant l'accident que la SANE a eu à déplorer, des mesures draconiennes ont été prises en matière de sécurité telles que SEVESO 2.

Des bassins supplémentaires de rétention des eaux usées ont été construits.

Après l'accident de Toulouse, on a constaté une montée en puissance des protections.

A ce jour, SEVEAL a 7 cellules où pouvaient être entreposées 6 000 t d'ammonitrate, produit très inflammable. SEVEAL souhaite diminuer ce stockage pour y mettre des produits moins dangereux (type traitements agricoles).

Parallèlement, il y a la mise en place du PPRT, suivi de près par les services de la Préfecture, qui fera l'objet d'une enquête publique avant mise en place.

Donc, il n'y a pas de crainte à avoir sur la demande de SEVEAL qui n'augmente pas sa capacité de stockage mais diversifie ses produits stockés.

Il n'y a pas de danger supplémentaire mais le danger subsiste, c'est pourquoi nous avons émis cette réserve concernant la rue Sabatier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 20 voix pour et 9 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous et Groupe Ludres Ensemble) :

- de donner un avis favorable au dossier présenté, assorti de la réserve suivante :

L'entreprise devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurisation optimale et effective de la rue Sabatier et de l'environnement direct du site.